

AAZ Prestige Or

Caractéristiques

Code ISIN	FR 0010361600
Classification AMF	Actions Internationales
Date de création	1er septembre 2006
Orientation de gestion	Mines et Or physique via ETF
Dépositaire	CM-CIC Securities
Gérant	Francis Berthelin
Commissions	2% de droit d'entrée 2% de droit de sortie 2,40% TTC de frais de gestion

Commentaire de Gestion Avril 2008

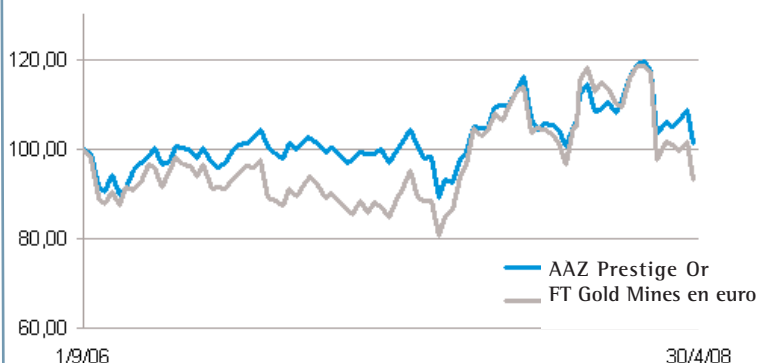
Le marché de l'or est resté terne en avril. Cependant, la phase de baisse initiée à la mi-mars nous paraît conjoncturelle. En effet, elle coïncide avec une reprise du dollar et une envolée du pétrole. Cette hausse des prix de l'or noir n'est pas favorable aux mines mais nous pensons qu'elle n'est pas durable. Les cours du pétrole sont portés par la spéculation. Les résultats des sociétés minières au 1er trimestre 2008 ont été satisfaisants, à l'image de Barrick Gold ou de Newmont. 2008 va être la première année durant laquelle les mines vont pleinement profiter des niveaux élevés des cours de l'or, et accessoirement du cuivre puisqu'elles ont terminé leurs opérations de rachat à terme. Nous avons adopté un profil plus prudent après les sommets de la mi-mars avec 17% de liquidités. Nous allons redevenir plus offensifs car nous restons convaincus que nous sommes à l'aube de grandes manœuvres de concentration dans le secteur.

Chiffres Clés

Valeur liquidative au 2 mai 2008 :	101,25 €
Performance 2008 :	- 4,84 %
Performance 2007 :	+ 5,99 %
Performance depuis la création :	+ 1,25 %
Volatilité sur 1 an glissant :	24,74 %
Actif net :	3.04 M €

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures.
Sources AAZ Finances et Bloomberg.

Performance depuis la création



Principales lignes

Valeurs

Barrick Gold
Lyxor GBS
Kinross Gold
Elf Aquitaine
Agnico Eagle Mines

Principaux mouvements

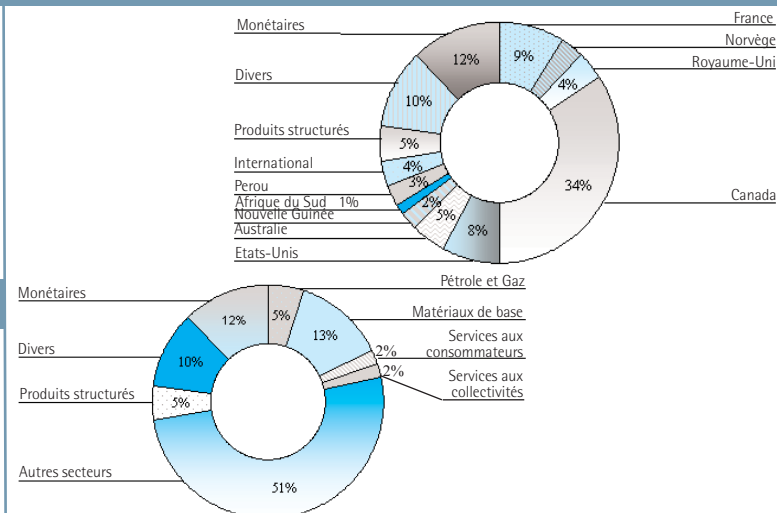
Achat

Lyxor GBS

Vente

—

Allocations d'actifs



AAZ Prestige Or

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PRODUIT

► **Classification :** Actions Internationales

► **Objectif de gestion et indicateur :**

Cet OPCVM, orienté sur les valeurs liées à l'or, a pour objectif de surperformer son indice de référence (FT Gold Mines) grâce à une gestion sélective de valeurs du secteur. L'indicateur de référence est le FT GOLD MINES converti en euros. Cet indice est établi par FTSE International Limited sur la base d'une sélection de valeurs appartenant au secteur de l'or et des métaux précieux. Il est calculé quotidiennement sur les cours de clôture, en excluant les dividendes, et publié par FTSE et consultable sur : www.ftse.com

► **Stratégie d'investissement :**

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant de l'OPCVM adopte un style de gestion sélective, déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de la conjoncture, des différents secteurs d'activités liées à l'or et des anticipations économiques réalisées par la société de gestion.

La stratégie d'investissement repose à hauteur de 60% minimum, directement ou via des OPCVM (y compris des trackers), sur une exposition en valeurs liées à l'or, de toutes capitalisations. L'OPCVM s'engage à respecter une exposition de 110 % maximum en actions émises dans les marchés d'actions de plusieurs pays (Amérique du Nord et du Sud, Australie, Europe, Afrique, Asie, Japon) dont les marchés émergents.

L'OPCVM peut être exposé au risque de change à hauteur de la totalité de ses investissements.

L'OPCVM s'autorise à investir jusqu'à 40% de l'actif, directement ou via des OPCVM, dans des obligations et autres titres de créances publics et privés, dont la notation minimum sera égale à A3 (Standard & Poor's) sur le Court Terme ou BBB-(Standard & Poor's) sur le Long Terme ou à une notation équivalente dans une autre agence de rating.

Le FCP est un OPCVM respectant les règles d'investissement et d'information de la directive 85/611 modifiée. Il peut détenir jusqu'à 50% en autres OPCVM français conformes ou non conformes à la Directive, et, européens conformes à la Directive. L'investissement dans d'autres OPCVM a pour but de dynamiser le portefeuille et de permettre le placement de trésorerie.

Dans la limite de 20% de l'actif, l'OPCVM peut utiliser les dépôts, auprès d'un même établissement de crédit, lorsqu'ils offrent un rendement supérieur au rendement des titres de créances et autres instruments monétaires principalement utilisés par la gestion, et ceci afin de garantir une liquidité aux porteurs.

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon ponctuelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs actions sans pénaliser la gestion globale des actifs.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les principaux risques auxquels s'expose le porteur au travers de l'OPCVM sont les suivants :

Risque action : L'OPCVM est exposé à hauteur de 110% maximum de son actif au risque actions des marchés de valeurs liées à l'or et aux matières premières. En cas de baisse des marchés actions liées à l'or et aux matières premières, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser. Du fait de son orientation de gestion, l'OPCVM est exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché.

Risque d'exposition sectorielle : En raison de l'exposition et de la concentration de son portefeuille sur un secteur déterminé, le fonds peut être exposé au risque de baisse des valeurs de ce secteur. En cas de baisse des valeurs du secteur visé, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

Risque d'investissement sur les marchés émergents : Le fonds pouvant investir jusqu'à 20% de son actif, via des OPCVM, en actions de pays émergents, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de taux : Une partie du portefeuille peut être investie en produit de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser. Ainsi, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser en cas de hausse des taux.

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs privés. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché.

Risque de change : Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 100% maximum de son actif au risque de change. Il s'agit du risque de baisse des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille. En cas de baisse d'une devise par rapport de l'Euro, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Tous souscripteurs

Cet OPCVM s'adresse à des souscripteurs qui cherchent une exposition aux marchés des actions liées à l'or et aux matières premières d'une durée minimum recommandée de 5 ans tout en acceptant le risque de variation de la valeur liquidative inhérent aux marchés actions et à la devise concernée. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

► **Durée de placement recommandée :**

La durée minimale de placement recommandée doit être supérieure à 5 ans.

L'information délivrée dans ce document commercial est toutefois limitée, il convient pour plus de détails de se reporter au prospectus complet et au règlement du fonds disponibles gratuitement sur demande auprès de la société de gestion ou sur le site internet www.aazfinances.fr